Table des matières

Sommaire		5
<i>Norvège</i> de du 15 nove	non bis in idem et l'arrêt A et B contre la Cour européenne des droits de l'homme mbre 2016	7
Section 1	1. Introduction	8
	2. L'interprétation du principe <i>non bis in idem</i> la jurisprudence <i>Zolotoukhine</i>	9
Section 3 du 15	3. Les nuances apportées par l'arrêt <i>A et B c. Norvège</i> novembre 2016	11
	1. Prémisses quant à la transposition de la jurisprudence B.c. Norvège en Belgique	16
Section 5	5. Conclusion	21
l'ordre d'in	choisies en droit administratif infractionnel : hterrompre des travaux et la mise sous scellés l'urbanisme Сноме́	23
Section 1	1. Introduction	24
Section 2	2. Procédure	26
§ 1.	Auteur du constat	26
§ 2.	Visite domiciliaire	
§ 3.	Infraction sauf erreur invincible	33
§ 4.	Ordre d'interrompre	34
§ 5.	Mise sous scellés	34
§ 6.	Délai de confirmation	36
§ 7.	Sanctions pénales	
§ 8.	Action comme en référé	43
8 9.	Intérêt illégitime	47

§ 10	Contrôle du juge	49
§ 1 1	Garanties et principes généraux	50
	a) Droits de la défense/audi alteram partem	51
	b) Motivation formelle et interne	56
	c) Proportionnalité et mise en balance des intérêts	57
	d) Impartialité	59
	e) Légitime confiance	60
Section	3. Conclusion	61
	égionale et locale : actualités en droit public . Lombaert, Mathieu Thomas et Martin Vrancken	63
Section	1. Les impôts régionaux et locaux	65
§ 1.	La compétence fiscale : Une autonomie encadrée	65
	a) Le principe	65
	b) Les limitations par le législateur	65
	c) Les contrôles de tutelle	78
	d) Le principe de territorialité	80
§ 2.	La mise en œuvre du pouvoir fiscal	81
	a) La procédure d'établissement de l'impôt	81
	b) La distinction entre taxe et redevance	82
	c) L'absence d'exigence de motivation formelle	83
	d) Les motifs de taxation	84
	e) La définition des éléments constitutifs de l'impôt	84
	i) Les redevables	85
	ii) Les exonérations	90
	iii) Le taux	96
	f) Le principe « Non bis in idem » en matière fiscale	98
	g) L'application de l'impôt dans le temps	99
	h) Les sanctions	101
	i) La réglementation fiscale par référence	101
	j) Les règles de publication	
	k) La procédure fiscale	
	i) La taxation d'office	
	ii) Les voies de recours	107
ξ 3.		

Section 2 sur le	2. es rev	La soumission des intercommunales à l'impôt fédéral venus : IPM ou ISOC ?	126
§ 1.	Ľé	volution du cadre organique des intercommunales	127
	a)	dont l'objet social était limité par le législateur	127
	b)	Le second temps : le temps des intercommunales dont l'objet social n'est plus limité par le législateur	130
§ 2.	Ľé	volution de la fiscalité directe des intercommunales	134
	a)	Le premier temps : le temps de l'alignement de principe du régime fiscal des intercommunales sur celui des communes et de la coexistence de deux régimes différents	134
	b)	Le deuxième temps : le temps de la suppression des deux régimes distincts de taxation à l'impôt direct et de la soumission des intercommunales à un impôt des sociétés largement atténué	137
	c)	Le troisième temps : le temps de la soumission automatique des intercommunales à l'impôt des personnes morales	
	d)	Le quatrième temps : le temps de la soumission de principe à l'impôt des sociétés	
§ 3.		loi-programme du 19 décembre 2014 s'inscrit ns la logique des régimes fiscaux antérieurs	147
premiers b	ilar	éparatrice devant le conseil d'État : ns	149
J ÉRÔME	Sон	IER	
Section	1.	Première condition : l'existence d'une illégalité	151
Section 2	2.	Deuxième condition, l'existence d'un préjudice	160
Section :	3.	Troisième condition : l'existence d'un lien de causalité	165
Section 4 inden		Quatrième condition : la détermination du préjudice able : une réparation en équité	169
Section !	5.	Quelles conditions de procédure ?	171